

# JPO 2019

J O U R N É E   P O R T E S   O U V E R T E S  
S A M E D I      2 6      J A N V I E R

## FAQ

F O I R E   A U X   Q U E S T I O N S

# SOMMAIRE

- 1 – Admission « Parcoursup ».....Page 3
- 2 – Admission par équivalence .....Page 7
- 3 – Candidats étrangers .....Page 8
- 4 – Double-cursus .....Page 9
- 6 – Autres .....Page 10
- 7 – Bilan admission Parcoursup 2018  
en quelques chiffres .....Page 12

# Questions fréquemment posées

## Admission « Parcoursup »

### *Qu'est-ce Parcoursup ?*

Parcoursup est la nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations du 1er cycle de l'enseignement supérieur.

Elle permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation qui souhaitent s'inscrire dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur (licences, STS, IUT, CPGE, PACES, écoles d'ingénieurs...).

Cette plateforme propose aux futurs étudiants une procédure simple, juste et transparente pour entrer dans l'enseignement supérieur. Le tirage au sort est désormais supprimé. De nombreuses informations sont disponibles et un accompagnement est mis en place pour remettre de l'humain au cœur de l'admission post-bac.

### *Comment fonctionne Parcoursup ?*

#### ➡ S'inscrire

Pour s'inscrire sur Parcoursup, il faut être en possession :

- d'une adresse électronique valide à maintenir à jour jusqu'à la fin de la procédure
- de son numéro d'INE (Identifiant National Élève)

*Pour les élèves de terminale, ce numéro se trouve sur leurs bulletins. Ils peuvent également aussi l'obtenir auprès du secrétariat de leur établissement.*

*Pour les titulaires du baccalauréat, ce numéro se trouve sur le relevé de notes du baccalauréat.*

*Pour les élèves qui ont suivi leur scolarité à l'étranger (hors lycées français de l'étranger), il faut cocher la case "Je n'ai pas d'INE".*

- de son relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat si l'élève est en préparation d'un baccalauréat général ou technologique français
- de son relevé de notes du baccalauréat (ou du diplôme de niveau équivalent) si l'élève en est déjà titulaire
- de son n° "OCEAN" (Numéro d'inscription au baccalauréat composé de 10 chiffres) si l'élève est candidat libre au baccalauréat français
- du dernier avis d'imposition de son ou ses parent(s) ou tuteur(s) si l'élève demande une Classes Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) avec internat ou s'il souhaite effectuer une simulation d'attribution de bourse sur critères sociaux.

#### ➡ Formuler ses vœux

### *Combien de vœux peut-on faire ?*

Une fois le dossier finalisé sur Parcoursup, le lycéen peut saisir :

- Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage, toujours non classés
- Dans des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) ou non sélectives (licences, PACES)
- Sur l'ensemble du territoire.

## *Pourquoi les vœux ne sont-ils pas classés ?*

Pour que chaque vœu soit vraiment souhaité par le lycéen. Ce système permet à chacun de candidater à toutes les formations de son choix, sans stratégie. Il obtiendra une réponse à chacun de ses vœux, ce qui lui permettra de ne conserver, à la fin du processus, que le choix qu'il veut vraiment obtenir.

## *Quel est le calendrier ?*

### **Du 22 janvier 2019 au 14 mars 2019**

Inscription et création du dossier Parcoursup

Consultation des caractéristiques de chaque formation

Saisie des vœux (10 vœux maximum sans les classer). Aucun nouveau vœu ne peut être formulé après le 14 mars 2019 - 18 h 00.

### **Jusqu'au 3 avril 2019**

Un délai supplémentaire est accordé pour compléter le dossier et confirmer les vœux. Attention, après le 3 avril, impossible de modifier les éléments du dossier.

### **Jeudi 11 avril 2019**

Date d'envoi des convocations pour les entretiens via la plateforme Parcoursup.

### **Samedi 27 avril 2019**

Journée des entretiens à l'ensa Nantes.

### **Du 15 mai au 14 septembre 2019**

Propositions d'admission et réponses aux lycéens

## *Quelles réponses peut-on recevoir ?*

Les réponses des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) peuvent être **oui ou non**. Lorsqu'une réponse à un vœu est « **en attente** », cela signifie que des places vont se libérer au cours de la procédure.

## *Comment les reçoit-on ?*

Lorsqu'une proposition d'admission est faite, le lycéen est informé par une alerte sur son smartphone via l'application téléchargée, sur l'adresse de messagerie personnelle, et sur la messagerie du dossier Parcoursup. Le processus de propositions est suspendu pendant les épreuves écrites du bac.

Chaque jour, en fonction des désistements des candidats, des places se libèrent. Elles sont alors proposées à des candidats qui étaient en attente. Par conséquent, de nouvelles propositions sont faites quotidiennement et des situations peuvent rapidement évoluer.

Si les parents ont entré leurs coordonnées au moment de l'inscription de l'élève sur Parcoursup, ils recevront également les alertes en temps réel.

## *Comment répondre aux propositions reçues ?*

Le **déla**i de réponse est de **5 jours** pour les propositions reçues **avant le 19 mai**. Il passe à **3 jours** pour les propositions reçues **à compter du 20 mai** puis passe à **1 jour à partir du 2 septembre**.

**Si une seule proposition d'admission** est faite au lycéen, il peut l'accepter ou y renoncer. S'il le demande, ses autres vœux en attente sont maintenus.

**Si plusieurs propositions d'admission sont transmises**, le lycéen ne pourra en accepter qu'une seule, celle qui correspond à la formation qui lui convient le mieux parmi celles proposées. Lorsqu'une proposition est acceptée, le lycéen doit renoncer aux autres propositions pour ainsi libérer des places qui pourront être proposées à d'autres candidats. S'il le demande, ses autres vœux en attente sont maintenus.

**Lorsque le lycéen accepte une proposition alors qu'il est en attente d'une place dans d'autres formations**, le lycéen devra indiquer clairement s'il souhaite conserver un ou plusieurs de ces vœux en attente, car une fois le délai écoulé, ils seront effacés.

Les lycéens sont tenus de **respecter la date limite de réponse** qui est indiquée pour chaque proposition. Si le délai indiqué est passé, la proposition est automatiquement retirée.

Une fois une **proposition acceptée**, le lycéen devra prendre connaissance des modalités **d'inscription administrative** dans cette formation et se conformer aux instructions données par l'établissement sur le site.

### *L'examen des dossiers est-il différent selon la filière suivie par le lycéen ?*

Non puisque d'un dossier à l'autre c'est toujours la même chose qui est recherchée : la capacité à suivre des études qui requièrent un minimum de connaissance scientifique (d'où l'exigence d'un bon niveau en mathématique) la curiosité pour le monde extérieur et l'intérêt pour l'humain (le bon niveau en mathématiques, histoire-géographie, français, LV1 et philosophie) l'aisance dans la conceptualisation et le maniement des idées (le bon niveau en français et/ou philosophie) la sensibilité et la créativité (qui seront recherchées dans toutes les matières et y compris dans les appréciations).

### *Quelle est la moyenne minimum requise pour aller à l'entretien ?*

On ne parle pas de moyenne, il faut bien comprendre que le premier critère c'est d'avoir un excellent dossier scolaire. Maintenant, s'il faut donner un chiffre, on peut parler de 13,00 tout en précisant que cela dépend des années, donc cela peut-être au-dessus ou en dessous.

### *Il y a-t-il des coefficients de pondération entre lycées réputés noter sévèrement et lycées moins exigeants ?*

Non. L'école connaît un certain nombre de lycées où sont scolarisés les candidats, à Nantes, à Saint-Nazaire, Angers, Rennes... mais elle ne sait rien de ceux de Blois ou d'Angoulême, ni de ceux de Bergerac ou de Dijon. Or, si une majorité des postulants est originaire du grand Ouest, il en vient de toute la France. Discriminer ou favoriser certains établissements n'aurait pas de sens et serait injuste.

### *Je prépare un baccalauréat L., je n'ai pas fait de mathématiques en première et je n'en fais pas en terminale car je n'ai pas choisi cette option. Puis-je malgré tout déposer un dossier de candidature ?*

Oui. Au moment de l'examen du dossier, il est fait une moyenne des notes obtenues en français, philosophie, histoire et géographie et langue vivante 1. Pour décider quelle suite donner à la demande du candidat (rejet ou convocation à l'entretien) l'école présuppose que cette moyenne serait similaire en mathématique si le candidat avait choisi cette option.

### *Faut-il savoir dessiner ?*

Non pour ce qui concerne les postulants Parcoursup. D'ailleurs les candidats ne sont soumis à aucune épreuve de ce type et ils sont invités à s'abstenir de venir à l'entretien avec un « book ». L'objectif de l'entretien est d'entendre et d'évaluer à la fois votre motivation pour les études d'architecture et votre compréhension de la formation, de ses orientations professionnelles et des enjeux contemporains.

### *Faut-il des connaissances en architecture ? En histoire de l'architecture ? En construction ? En matériau ? etc.*

Non. L'entretien n'est pas destiné à mesurer un savoir. Son but est d'évaluer une motivation. Des cours d'histoire de l'architecture leur seront donnés dès les premières semaines après la rentrée ; les étudiants se « frotteront » à l'architecture contemporaine durant tout le cours de leurs études.

### *Quelle(s) « prépa(s) » conseillez-vous ?*

Aucune. La procédure de sélection Parcoursup exclut tout ce qui n'est pas livret scolaire. Si les résultats de première et de terminale ne sont pas bons, les bénéficiaires d'une prépa sont aléatoires.

## *Si je ne suis pas pris, que me conseillez-vous de faire avant de retenter ma chance ?*

Pourquoi n'avez-vous pas été pris ? Parce que vos résultats scolaires étaient insuffisants pour figurer parmi les invités à l'entretien ? Ou parce que, lors de l'entretien, vous n'avez pas su convaincre le jury ?

Si vous êtes dans le second cas, faites ce que bon vous semblera : une formation supérieure courte ; des voyages ; une activité professionnelle « alimentaire », tout en restant « en prise avec l'architecture » (visite d'expositions, lecture de magazines et de livres, audition de conférences, dessin, photographie, découverte des constructions contemporaines chez vous et plus loin, en France, en Europe, ailleurs).

Si vous êtes dans le premier cas, inscrivez-vous dans une formation supérieure courte diplômante, de préférence dans l'un ou l'autre des domaines qui font l'objet d'un enseignement dans les ensa : BTS design d'espace, BTS bâtiment, DUT génie civil, DUT d'infographiste. Le but est d'obtenir ce diplôme avec les meilleures notes et appréciations possibles, puis de demander son inscription dans une ensa au titre de l'admission par équivalence. Si les résultats scolaires (lycée + IUT) sont bons, vous serez peut-être admis à l'entretien (ce qui sera plus malaisé après deux années de faculté d'histoire ou de biologie). Il ne vous restera plus dès lors qu'à convaincre/séduire le jury.

Cette stratégie est la seule gagnante à court, moyen et long terme.

- A court terme, car si vous échouez dans votre tentative d'admission par équivalence, vous ne vous retrouvez pas sans rien. Vous avez un diplôme professionnel qui a de la valeur sur le marché du travail.
- A moyen terme, car si vous êtes accepté dans une ensa, vous pourrez envisager de travailler dès la fin du premier cycle. Bien évidemment, vous pourrez vous inscrire en master aussitôt que vous aurez obtenu votre licence, mais, si vous avez envie ou... besoin de travailler entre le premier et le second cycle, vous pourrez sereinement faire une pause dans votre formation. Si en effet une licence d'études en architecture seule ne vaut rien sur le marché du travail, cette même licence + un BTS ou un DUT vous ouvriront plus aisément les portes des agences. Et qui sait, peut-être déciderez-vous, trois ou six ou dix ans plus tard, de vous inscrire en master pour achever votre formation et obtenir le DE d'architecte.
- A long terme, car si après avoir échoué avec post-bac, vous échouez une seconde fois avec l'admission par équivalence, vous pourrez espérer obtenir votre inscription au titre de la FPC. Pour cela en effet, vous devrez prouver que vous avez travaillé sous la direction continue d'un architecte pendant quatre années. Où est-ce possible sinon en agence ? Or, le titulaire d'un BTS design d'espace, ou d'un BTS bâtiment, ou d'un DUT génie civil, ou d'un DUT d'infographiste a beaucoup plus de chance de trouver du travail dans une agence que le possesseur d'une licence de mathématique, de géographie physique ou de droit des affaires. Evidemment, rien de cela n'est automatique. Il ne suffira pas de déposer un dossier d'inscription pour être sélectionné. Comme il ne suffira pas de faire acte de candidature sur un poste en agence pour être recruté. Mais au moins aurez-vous construit une stratégie qui vous donnera le maximum de chance de succès. La FPC est une voie difficile certes, exigeante aussi, et fatigante pour le physique et le mental. Mais chaque promotion de 20 étudiants (tous les deux ans) va jusqu'au bout, donc le succès est possible. Celles et ceux-là prouvent que le rêve peut devenir une réalité.

## Admission par équivalence

*Je suis en seconde année de BTS (ou de DUT, ou à l'université). Je ne peux pas fournir un relevé de note complet ni la copie de mon diplôme.*

Bien sûr, comme les jeunes gens qui sont en terminale ne peuvent fournir ni leur relevé de note du 3e trimestre (et même parfois celui du 2e) ni une copie du baccalauréat qu'ils ne passeront qu'en juin.

Donc, adressez vos notes de première année et celles du premier trimestre de la seconde année. Si votre candidature est acceptée, vous ferez suivre une copie de votre diplôme quand vous l'aurez obtenu.

*C'est quoi la « la proposition personnelle graphique » ? Il y a-t-il un sujet imposé ? Est-ce que ce doit être un dessin à la main ? Une infographie ?*

Tout est dans le mot « personnelle ». Cela signifie que vous devez choisir ce qui vous convient le mieux : le sujet comme la méthode ne sont pas imposés. Libre à vous de faire un dessin à main levée ou sur ordinateur, d'un bâtiment, d'un paysage ou d'un personnage.

*Je suis titulaire d'un DUT mécanique, d'une licence en histoire, d'un diplôme d'ingénieur, en quelle année serai-je admis ? troisième ou quatrième ?*

Il est très rare qu'un candidat déjà titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur soit admis en seconde ou en troisième année. Pourquoi ?

L'architecte est un concepteur. Il crée des objets architecturaux uniques, des « oeuvres », d'où son autre nom : « maître d'oeuvre ». Sa formation exige l'apprentissage du « projet architectural et urbain », processus complexe au terme duquel la commande d'un « maître d'ouvrage » (le client) devient une proposition construite unique.

Cet apprentissage du « projet » est central dans le cursus : il représente 50% du temps au premier cycle et 70% du temps au second cycle (100% du temps lors du dernier semestre). Il doit donc être suivi dans son intégralité, soit :

- en durée, dix semestres,
- en quantité, dix projets différents conçus sous la direction de dix architectes (enseignants) différents, car les étudiants ont de surcroît l'obligation de changer « d'atelier de projet » à la fin de chaque semestre.

Cette règle s'impose à toutes les ensa et à la seule école privée française, l'ESA. Elle est appliquée avec la même constance dans tous les pays de l'UE, quels que soient leurs systèmes éducatifs.

Un étudiant qui n'a jamais fait de « projet » précédemment devra donc commencer sa formation d'architecte en première année, malgré son DUT génie civil ou son diplôme d'ingénieur TP. La seule exception concerne les étudiants qui ont suivi un premier cursus en design d'espace ou en paysage : selon les notes qu'ils ont obtenus en « projet » dans ce premier cursus, ils peuvent se voir proposer une inscription en seconde ou en troisième année.

## Candidats étrangers

*Je suis étranger et je veux m'inscrire en première année, comment savoir si mon diplôme est reconnu équivalent au baccalauréat ?*

L'ensa Nantes ne peut pas décider de sa propre initiative qu'un diplôme étranger est équivalent au baccalauréat. Vous devrez vous adresser à l'organisme qui en a, seul, la possibilité : l'ENIC-NARIC. La procédure à suivre est détaillée ici : [www.CIEP.fr](http://www.CIEP.fr)

Il est important de noter qu'il n'existe pas de principe juridique d'équivalence entre les titres et les diplômes obtenus à l'étranger et les diplômes français (dont le baccalauréat) délivrés par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Seule une attestation de reconnaissance de niveau d'études peut être obtenue. Cette attestation de l'ENIC-NARIC remplacera dans votre dossier de candidature le baccalauréat exigé des candidats français.

*Je suis étranger. J'ai obtenu mon diplôme d'architecte à l'école de... ou à l'université de... Puis-je travailler en France ?*

Tout dépend de ce que vous entendez par « travailler en France ».

Si vous ne souhaitez pas exercer la responsabilité de l'acte de construire (pour faire simple : signer une demande de permis de construire ou un contrat avec un promoteur immobilier) vous pouvez travailler dès aujourd'hui dans une agence, comme salariée, pour peu qu'un employeur vous fasse confiance.

Si vous voulez exercer la responsabilité de l'acte de construire, comme salariée ou pour votre propre compte comme architecte libéral, vous devrez être titulaire de la HMONP (habilitation à exercer la maîtrise d'oeuvre en son nom propre).

Pour cela il vous faudra au préalable :

- soit obtenir la reconnaissance de votre diplôme (article 11 de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 et décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009, ou Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 ;
- soit obtenir le DE d'architecte délivré par une école nationale supérieure d'architecture, après vous être inscrit en suivant la procédure de « l'admission par équivalence » détaillée ici [www.nantes.archi.fr/grille/admissions](http://www.nantes.archi.fr/grille/admissions)

*Je suis étranger. J'ai obtenu mon diplôme d'architecte à l'école de... ou à l'université de... Comment puis-je faire reconnaître mon diplôme ?*

Si vous avez obtenu votre diplôme dans l'un des pays de l'Union européenne ou en Arménie, au Liban, au Québec ou en Serbie, il est reconnu automatiquement.

Dans tous les autres cas :

1. vous devrez déposer un dossier auprès du conseil national de l'ordre des architectes.
2. Le conseil national de l'ordre transmettra un avis au ministre de la culture.
3. Le ministre de la culture sollicitera l'avis du ministre des affaires étrangères
4. Le ministre de la culture prendra une décision et acceptera (ou refusera) que le conseil vous inscrive au tableau de l'ordre des architectes.

*Je suis étranger. J'ai suivi des études d'architecture à l'école de... ou à l'université de... Je n'ai pas obtenu la reconnaissance de mon diplôme. Je souhaite m'inscrire en master pour obtenir le DE.*

La chose est bien évidemment possible, mais c'est la commission ad hoc, si elle accepte votre candidature, qui décidera en quelle année vous serez inscrit. Elle le fera sur la base de votre cursus précédent, et des notes obtenues en projet. Sa décision sera souveraine et sans appel.

## Double-cursus

### *Comment (et où sur votre site) s'inscrit-on à la formation architecte-ingénieur ?*

On ne s'inscrit pas à une formation d'architecte-ingénieur ou d'ingénieur-architecte.

L'ensa Nantes propose à quelques-uns de ses étudiants une formation d'architecte qui peut être complétée par une formation d'ingénieur dispensée par l'Ecole Centrale. De même, l'Ecole Centrale propose à quelques-uns de ses étudiants une formation d'ingénieur qui peut être complétée par une formation d'architecte dispensée par l'ensa nantes.

A l'issue de cette formation, les étudiants sont donc titulaires de deux diplômes : l'un d'architecte DE, l'autre d'ingénieur de Centrale. Les autres écoles nationales supérieures d'architecture qui proposent un double cursus sur le même modèle.

Cette précision n'est pas une nuance de vocabulaire. Pourquoi ? Parce que le jeune qui est accepté à l'école d'architecture ou à l'école Centrale, puis qui est accepté dans le double cursus, doit pouvoir suivre l'une ou l'autre des formations s'il décroche après un semestre, ou deux, ou trois. Or, la chose n'est pas impossible. Pour autant, ceux qui ne vont pas jusqu'au bout du double cursus ne sont pas en situation d'échec. Dans ce cas en effet, selon le choix de primo inscription (à l'ensa nantes ou à Centrale Nantes) ils peuvent poursuivre leur formation d'architecte ou d'ingénieur et, à la fin, obtenir l'un ou l'autre des deux diplômes.

Il est donc très important que le jeune choisisse avec soin l'établissement dans lequel il veut s'inscrire : l'ensa Nantes parce qu'il veut d'abord et avant tout être architecte OU Centrale Nantes parce qu'il veut d'abord et avant tout être ingénieur.

### *Quand et comment postuler au double cursus ?*

Pour entrer à l'ensa Nantes, il faut suivre la procédure « Parcoursup » ou la procédure « admission par équivalence » ([www.nantes.archi.fr/grille/admissions](http://www.nantes.archi.fr/grille/admissions)). Ce n'est qu'après avoir été admis que le jeune peut postuler au double-cursus.

Ces demandes de candidature se font fin août. Le nombre de dossiers acceptés est variable d'une année sur l'autre : chez les primo-inscrits à l'ensa Nantes en 2017-2018, 36 ont été retenus sur 43 déposés, mais un gros tiers des admis auront abandonné à la fin du premier semestre. Bien entendu, ceux-là poursuivront le cursus normal conduisant en dix semestres au DE d'architecte.

## Autres

### *Pourrais-je partir à l'étranger au cours de mon cursus ?*

Bien sûr, cela s'appelle la « mobilité ». Il existe deux mobilités :

- **La mobilité d'études** : En Europe et Hors Europe pour 76 destinations  
L'ensa Nantes envoie des étudiants à l'étranger pour étudier dans les établissements partenaires (105 en 2017-2018). Elle reçoit environ 60 étudiants dans le cadre de mobilité d'échange.
- **La mobilité de stage** : En Europe et Hors Europe  
Les stages peuvent s'effectuer à l'étranger. Il existe différents financements sous certaines conditions (lieu, durée).

### *A partir de quelle année peut-on partir en mobilité à l'étranger ?*

Il est possible de partir à l'étranger dès la troisième année de licence.

### *Qui contacter pour obtenir des renseignements :*

Céline Bertron (Hors Europe) : [celine.bertron@nantes.archi.fr](mailto:celine.bertron@nantes.archi.fr)

Nathalie Aknin (Europe) : [nathalie.aknin@nantes.archi.fr](mailto:nathalie.aknin@nantes.archi.fr)

### *C'est quoi le projet architectural ?*

Le projet architectural (ou urbain) est un processus de création, à partir d'une commande. Cette commande est faite par un « maître d'ouvrage » (celui qui paye) qui énonce ses besoins et ses désirs dans un « programme ». Le programme liste des usages, décrit des fonctionnements, additionne des mètres carrés, précise quelquefois une hauteur ou des matériaux, mais sans jamais entrer dans le détail.

L'architecte, aussi appelé « maître d'oeuvre », va transformer ce programme en un objet architectural unique, une création, sa création. L'élaboration de cet objet peut-être longue, des semaines, des mois. Elle exige analyse, dialogue et créativité.

L'analyse porte sur le contexte, qu'il soit historique, sociologique, physique, climatique, règlementaire, et bien sûr financier.

Le dialogue est constant, continu, avec le maître d'ouvrage bien sûr, mais aussi avec tous ceux qui participent de près ou de loin à l'acte de construire .

La créativité s'exprime à tout moment. Elle instille dans le « programme » une perception singulière, une sensibilité particulière, une inventivité originale qui conduit l'architecte à aller plus loin que la commande, à proposer de l'inattendu, à suggérer d'autres usages, d'autres fonctionnements, à dévoiler des perspectives nouvelles, à révéler des détails, des dimensions ou des épaisseurs méconnus... C'est elle qui permet à l'architecte d'inscrire un dessein dans son dessin. C'est elle qui permet l'émergence d'un objet unique, une « oeuvre » dont l'architecte est l'auteur.

### *Comment « apprend » on le projet architectural ?*

En le pratiquant, sous la direction d'un architecte qui passe commande à ses étudiants : d'un EPAD, d'un centre commercial, de logements, d'un itinéraire urbain et ses espaces publics, ...

Exemple. Vingt ou cinquante étudiants d'un atelier de projet doivent concevoir une centaine de logements mixtes, dans un centre-ville ancien qu'il faut redynamiser, en étant le plus « durable » possible (au-delà des normes environnementales actuelles). Ils vont sur le terrain. Ils regardent, marchent, arpentent ; ils photographient, dessinent, filment ; ils lèvent un plan, établissent un relevé ; ils interrogent les passants, les voisins, l' élu, un responsable associatif, un commerçant, un historien, un sociologue. Ils reviennent à

l'atelier où ils travaillent en équipe à une ébauche du projet. Ils retournent sur le terrain, rediscutent, reviennent à l'atelier et dessinent autre chose, façonnent une première maquette, suivie de plusieurs autres éventuellement, avant d'élaborer un premier plan. Après de nombreux échanges, une décision sera prise, par groupes d'abord, chacun seul à la fin. Ils ont commencé le projet tous ensemble, à 20 ou 40. Ils le terminent toujours ensemble, mais il n'y a pas un seul projet : il y en a autant qu'ils sont d'étudiants dans l'atelier.

Et cela se répète dix fois, un semestre après l'autre, pendant cinq années. Chaque fois sous la direction d'un architecte différent, avec un projet différent. C'est la règle. Une obligation qui est de bon sens : plusieurs maîtres valent mieux qu'un seul ; plusieurs points de vue, plusieurs compétences, plusieurs a priori différents sont préférables à une « méthode » unique.

A la fin du premier semestre de la première année, l'étudiant a une idée précise de ce cadre du « projet », et des aptitudes qu'il a, ou qu'il doit développer, afin d'entrer dans ce cadre. Après le sixième projet, il est généralement capable d'évaluer ses propres compétences en tant que concepteur. C'est à ce moment, en fin de premier cycle, qu'il décide d'aller, ou pas, jusqu'au DEA (diplôme d'Etat d'architecte). S'il s'inscrit en second cycle, il ajoutera quatre projets supplémentaires à sa formation, dont le dernier, le plus important, est le PFE, « projet de fin d'étude », sésame pour le diplôme d'Etat, soutenu en public devant un jury dans lequel les enseignants qui l'ont suivi sont minoritaires.

## *Où puis-je me loger à Nantes*

Le Crous propose des logements aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante. L'affectation en logement universitaire se fait sur critères sociaux en se connectant sur le site [www.crous-nantes.fr](http://www.crous-nantes.fr). Ces critères servent à classer les demandes de logement. Un étudiant non boursier peut donc tout à fait être logé.

Nantes Habitat, l'office municipal HLM loge aussi des étudiants, qui peuvent d'autre part bénéficier des APL à Nantes, ou du Locapass.

De même, l'association Adelis offre des réponses aux besoins des jeunes en matière de logement et hébergement (location de petits appartements, studios en résidences). Autres sources d'information pour trouver un logement en ville : la presse locale (Ouest France, Presse-Océan, Nantes Expansion) et d'innombrables sites internet (Adele, MaPiaule, FacHabitat, Appartager, ParuVendu, Citadimmo, Immojeune, locservice, locat'me, Studylease) y compris pour des hébergements temporaires (hometogo, Holidu ...).

# BILAN ADMISSION PARCOURSUP 2018

- ✓ 2294 candidatures dans Parcoursup
- ✓ 1839 candidatures confirmées
- ✓ 420 candidats ont été convoqués à l'entretien
- ✓ 54 candidats ont bénéficié d'un entretien skype
- ✓ 420 candidats ont pris rendez-vous
- ✓ 7 candidats étaient absents

## L'entretien

L'entretien se déroule sur 15 minutes devant 2 enseignants. L'objectif est d'entendre et d'évaluer à la fois la motivation du candidat pour les études d'architecture et la compréhension de la formation, de ses orientations professionnelles et des enjeux contemporains.

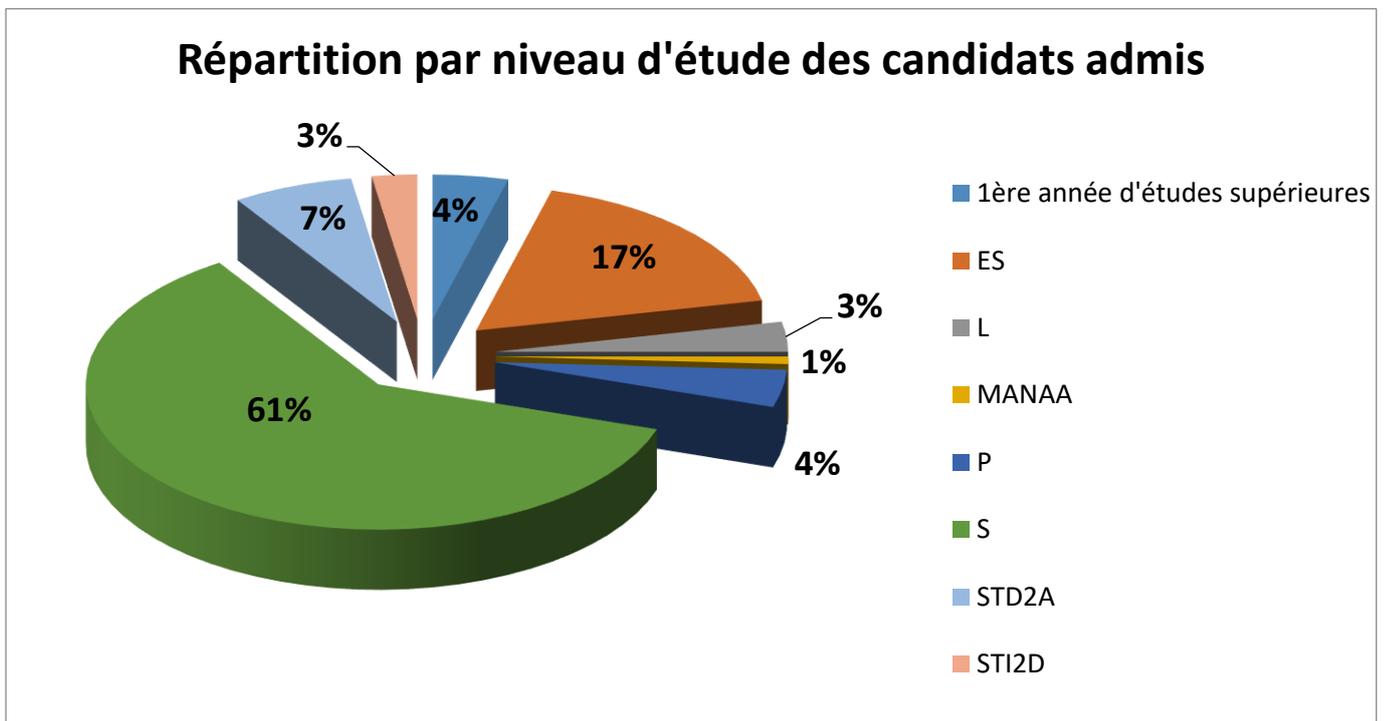
Un dossier avec plusieurs images est remis au candidat avant l'entretien (15 minutes de préparation). Ce dossier est un support permettant d'amorcer l'échange oral, son « analyse » ne constitue donc en aucun cas une épreuve.

## Quelle est la moyenne d'admission ?

On ne parle pas de moyenne, il faut bien comprendre que le premier critère c'est d'avoir un excellent dossier scolaire. Maintenant, s'il faut donner un chiffre, 13/20 est un minimum.

## Matières retenues pour la moyenne d'admission ?

Mathématiques, français, philosophie, histoire géographie et LV1



Pour le classement final, le calcul est le suivant :

- La note du dossier scolaire compte pour 40 %
- La note de l'entretien compte pour 60 %.